



**Ecole Régionale de la Navigation Aérienne et du Management (ERNAM)
B.P. 8001 Dakar Yoff – SENEGAL**

Tel : +221 33 869 56 44 <http://www.ernam.org> Contact : contact@ernam.org

TEST D'ENTREE AU CYCLE PREPARATOIRE TECHNICIEN DE L'ERNAM (PREPA T)

Dates du Test : du 18 au 20 mai 2022

Durée de la formation : Douze (12) mois

Lieu de la formation : ERNAM, Dakar - SENEGAL

Objectif de la formation : Les cycles préparatoires fourniront aux apprenants les connaissances requises en mathématiques, physique, français et anglais pour pouvoir suivre le cycle de formation initiale de Technicien de l'EAMAC.

1. Modalités d'inscription

- Les inscriptions au Test de sélection EAMAC, session de 2022, se feront en ligne du **07 au 25 mars 2022** sur le site www.eamac.ne à la rubrique **TEST DE SÉLECTION D'ENTREE AUX CYCLES PREPA** (bien lire les informations et consignes) ;
- Après une prévalidation par l'EAMAC, les candidats seront invités à déposer leur dossier auprès du Comité Local du Test de sélection pour vérification de conformité (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile) ; L'affichage des listes définitives dans les Centres de Test de sélection tiendra lieu de convocation

2. Conditions d'inscription

Candidats externes :

- Etre titulaire d'un BAC scientifique de série C, D, S ou technologique de série E ou F, ou diplôme équivalent dans les systèmes éducatifs des pays non-francophones ;
- Etre âgé de moins de vingt-cinq (25) ans au 31 décembre 2021.

Candidats internes (Agents de l'ASECNA Art.2 & 10) et professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie :

- Etre opérationnel dans un service technique de l'Agence : NA – IRE – MTO ;
- Etre titulaire d'un BAC scientifique de série C, D, S ou technologique de série E ou F ou d'un diplôme équivalent dans les systèmes éducatifs des pays non-francophones ;
- Etre âgé de moins de quarante-cinq (45) ans au 1^{er} janvier 2022 ;
- Ancienneté : se conformer aux dispositions en vigueur de l'organisme boursier.

3. Coefficients des matières, notes éliminatoires et programme de déroulement des épreuves:

Matières	Date	Horaires	Coeff.	Notes Eliminatoires
Physique	18 mai 2022	9h00 – 12h00	4	< 05/20
Français	18 mai 2022		3	< 05/20
Mathématiques	19 mai 2022	9h00 – 12h00	4	< 05/20
Anglais	19 mai 2022		2	< 05/20
*Epreuve professionnelle	20 mai 2022	9h00 – 10h00	Bonus x 3	-

**Les épreuves professionnelles sont réservées aux agents de l'ASECNA et aux professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie, ils composeront dans leur spécialité de base.*

4. Composition du dossier: Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du diplôme présenté ;
- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du relevé de notes de l'examen relatif au diplôme présenté ;
- une copie légalisée, certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ;
- deux photos d'identité de couleur récente sur fond blanc ;
- la fiche individuelle de renseignements remplie (fournie lors du dépôt du dossier par le Comité Local du Test) ;
- pour les agents de l'ASECNA : autorisation écrite du Représentant ou du Délégué aux AAN (conformément aux dispositions de la décision N°2019/001041/ASECNA/DGDD du 06 juin 2019)
- pour les professionnels AC/MET : autorisation écrite de l'employeur et engagement écrit de prise en charge de la formation par l'employeur.

Information aux candidats qui seront déclarés admis : En plus des pièces ci-dessus indiquées, les pièces complémentaires suivantes seront à fournir lors de l'inscription à l'ERNAM :

- une copie légalisée, certifiée conforme du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- un certificat de visite et contre visite médicale.

- Période de dépôt des dossiers : **du 06 au 22 avril 2022 auprès du comité local d'organisation du Test** (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile).
- Publication des résultats **fin juillet 2022**.
- L'admission définitive des candidats « sous réserve d'obtention de leur diplôme » ne sera prononcée par l'EAMAC qu'après production d'une copie certifiée conforme de l'attestation de réussite du « SELECTIVIDAD ou DECIMO SEGUNDO PREMEIRO GRUPO » ou du BAC.